

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssef, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, Mme Pierre

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Sadi donnant pouvoir à M. Taïbi  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Pierre  
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Dallier  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Cranoly, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2025-VII-23 du 3 juillet 2025

### DÉMARCHE DÉPARTEMENTALE DE MISE EN RÉSEAU DES LIEUX D'HISTOIRE ET DE MÉMOIRE LIÉS À LA RÉSISTANCE ET À LA DÉPORTATION EN SEINE-SAINT-DENIS, INTITULÉE « MÉMOIRES EN RÉSEAU »

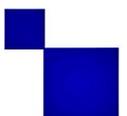
Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La quatrième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE la démarche départementale de mise en réseau des lieux d'histoire et de mémoire liés à la Résistance et à la Déportation en Seine-Saint-Denis, intitulée « Mémoires en réseau ».

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, M. Cannarozzo, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*